



Objectifs



- Être capable de définir les notions de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes
- Être capable d'identifier les enjeux humains, économiques et juridiques de la prévention
- Être capable de proposer des mesures de prévention du harcèlement sexuel
- Être capable de réagir face à une situation de harcèlement sexuel

Règlementation

• Référént harcèlement sexuel – propos sexistes du CSE :

- Article L. 2314-1 du Code du travail : « Un référént en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes est désigné par le Comité Social et Économique parmi ses membres (...), pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité. »

- Article R. 2315-18 du Code du travail : « Les membres de la délégation du personnel du Comité Social et Économique et le référént (...) bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (...). Le financement de la formation prévue à l'alinéa précédent est pris en charge par l'employeur (...). »

• Référént harcèlement sexuel Entreprises de plus de 250 salariés

- Article L. 1153-5-1 du Code du travail : « Dans toute entreprise employant au moins deux cent cinquante salariés est désigné un référént chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes .»

Accès de la formation aux personnes en situation d'handicap

- Nous consulter au préalable
- Supports et documents projetés en police MARIANNE préconisée pour les personnes dyslexiques

Public concerné

- Membres du CSE ou de la CSSCT, managers, service RH et tout particulièrement les personnes désignées comme référénts « harcèlement sexuel et agissements sexistes »

Pré-requis

- Aucun

Durée

- 1 journée de 7h de FFP

Dates

INTRA : À définir. Compter au minimum 3 mois entre la demande et le début de l'action de formation

Nombre de stagiaires

- Groupe de 10 personnes maximum

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel : Exposés didactiques, Mise en situation, Échanges



Méthodes & programme

Définitions

- Harcèlement sexuel, agressions sexistes, violences sexistes, de quoi parle-t-on ?
- Situer la thématique dans les Risques Psychosociaux

Les enjeux

- Les impacts sur l'individu - Les impacts économiques - Les enjeux juridiques

Identifier un cas de harcèlement sexuel

- Repérer les signaux d'alerte
- Reconnaître un cas de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes
- Comment accueillir un signalement ?

Les actions de prévention

- Règlement intérieur ou charte
- Exemples d'actions de prévention et de communication à réaliser dans l'entreprise
- Obligations de l'employeur
- Rôle des différents acteurs internes et externes

Réagir face à un cas

- Procédure à suivre (méthode et outils)
- Adopter la bonne posture lors de l'entretien avec les « harceleur » et « harcelé » potentiels (écoute active, médiation, techniques de questionnement pour relater les faits et proposer un plan d'action)

Modalités d'évaluation

- Tout au long de la formation, les participants sont invités à mettre en application les compétences visées
- Plusieurs modalités d'évaluation des compétences sont prévues lors de cette manifestation : questionnaires, cas concrets, travaux pratiques
- Une évaluation des acquis de formation est prévue en fin de formation (QCM)

Validation

- À la fin de la formation, les participants se verront remettre une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et les résultats de l'évaluation des acquis de formation

Profil de votre intervenant

- Formateur en risques professionnels
- Formateur agréé CARSAT Pays de la Loire sur les thèmes suivants : Évaluation des risques professionnels, Sauveteur Secouriste du Travail, Analyse de l'Accident du Travail et Salarié Désigné Compétent
- Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré à la DREETS des Pays de la Loire
- Formateur et consultant en Risques Psychosociaux certifiée

Matériel et logistique

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard, accès wifi et tableau blanc

Coût

INTER 400 Euros TTC pour la journée de formation

INTRA 900 Euros TTC pour la journée de formation plus les frais de déplacement